

BAN ASBESTOS FRANCE

Association de lutte contre l'amiante

<http://www.ban-asbestos-france.com>

Patrick HERMAN (président)
Algues 12230 Nant

Tél/fax : 05 65 62 23 02
Email : patrick.herman@free.fr



*Contact : Gérard VOIDE - 21 rue du Commerce (esc.5) 94310 Orly
- Tél/fax 01 48 53 31 45 - Email : voide@aliceadsl.fr*

Communiqué du 19 Juin 2009

CHU de Caen : une réglementation bafouée depuis 12 ans

Imposante tour de béton de 100 mètres de haut construite dans les années 1970, le Centre Hospitalier Universitaire de Caen, immense bâtisse vieillissante, est truffé d'amiante. Pas moins de 175 000 m² de locaux amiantés accueillent, avec ses 6000 agents, 57000 patients chaque année.

Les locaux techniques du 3^{ème} et du 22^{ème} étages comportent des milliers de m² de flocage mou d'amiante très dégradé qui partent en lambeaux.

Faux-plafonds, gaines techniques parcourant l'ensemble des locaux sont en progypsol (plâtre amianté), « crépis » qui se détache par plaques sous l'effet de l'humidité, condensation, vibrations ou parce que mal accroché sur du béton lisse. Le calorifugeage des kilomètres de la tuyauterie, dégradé, blessé, détérioré, libère inévitablement des fibres. Il est facile de comprendre que ces fibres, microscopiques mais redoutables, migrent dans les locaux, poussées par les mouvements d'air, les communications, ouvertures, le phénomène de piston de va-et-vient dans les trémies des innombrables ascenseurs. S'ajoutent à cela les inévitables vibrations d'un immeuble de grande hauteur.

Dès 1997, le diagnostic obligatoire classait les flocages mous en niveau 3 : « très dégradés, **travaux obligatoires dans un délai d'un an** ».

13 ans plus tard, ces flocages sont toujours en place et plus dégradés que jamais. Comble d'ironie, le CHU, institution spécialiste notamment des pathologies liées à l'amiante, baigne lui-même dans l'amiante et n'a toujours pas engagé la mise en application **effective** de la réglementation émanant pourtant de son Ministère de tutelle (santé) ni de celui du travail.

Les quelques mesures prises à ce jour ne font pas le compte :

- l'installation de sas à l'entrée des locaux techniques floqués – les plus dangereux – ne les rend pas pour autant étanches ;
- l'équipement des techniciens de maintenance en combinaison, masque à ventilation assistée, ne date que de 2006 ;

- la formation de ces travailleurs n'est pas suffisante au regard du contexte. C'est une véritable équipe de professionnels, spécialistes en chantier de désamiantage, qui devrait rester sur place en permanence et encadrer le personnel de maintenance ;
- la cellule amiante mise en place est liée hiérarchiquement à la direction du CHU et donc pas indépendante comme à Jussieu ;
- le schéma directeur des travaux, enfin élaboré en 2007, n'est pas appliqué ;
- la direction se voulant rassurante, affirme que l'empoussièrément dans l'air des locaux ne dépasse pas la norme. Nous avons de bonnes raisons d'en douter. Peut-on examiner ces documents ?

En un mot, l'évaluation des risques est sous-estimée et les occupants des lieux sont exposés à la fibre mortelle.

Certes, les opérations de désamiantage d'un tel ensemble sont coûteuses et d'une extrême complexité. Mais la situation présente expose professionnels et patients du CHU à l'amiante dans des conditions telles que le technicien responsable de la sécurité, exaspéré, vient d'entamer une grève de la faim.

Ban Asbestos France lui exprime son soutien, et demande aux autorités de prendre très au sérieux son message afin que cesse une action qui met sa santé en danger.

Ban Asbestos France appelle donc à la mobilisation et à l'intervention citoyenne, syndicale, mutualiste, associative, politique, pour qu'enfin des mesures de protection immédiates soient prises et qu'un plan de désamiantage-démolition-reconstruction, par tranche, soit mis en place sans plus tarder.

Contact :

Gérard Voide

Responsable prévention

Tél/fax : 01 48 53 31 45

Mail : voide@aliceadsl.fr

